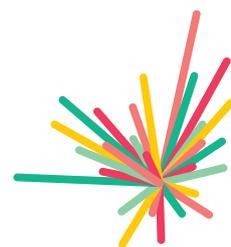


RAPPORT D'AVANCEMENT DE LA MUTUALISATION

2023

BORDEAUX MÉTROPOLE



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**



Sommaire

Édito de Christine Bost, 3
Présidente de Bordeaux Métropole

Édito de Brigitte Terraza, 5
Vice-présidente en charge de la proximité et déconcentration de l'action métropolitaine

Partie 1 7

Un cycle 8 de mutualisation multiforme
Bilan sur un mécanisme financier favorable aux communes
Réviser les conventions de délégation de gestion : un travail mené en partenariat avec les communes
Des instances de dialogue régulières

Partie 2 18

Une mutualisation pour un service public efficace et tourné vers l'utilisateur

Partie 3 21

Une mutualisation au service de la transition écologique de la protection des ressources

Partie 4 24

Une attention maintenue pour la qualité de vie au travail des agents

Annexes 27

Frise chronologique des délibérations
Tableau des communes par domaine
Fiches synthétiques par domaine



Édito

de la Présidente de Bordeaux Métropole

La métropolisation, telle qu'elle a été choisie par les élus de notre établissement public, repose sur deux piliers fondateurs : la territorialisation de l'action métropolitaine, dans un souci de proximité avec nos usagers, et la mutualisation de domaines d'activité par les communes sur la base du volontariat, dans une volonté d'efficacité et de solidarité à l'échelle du territoire.

Cette dynamique est toujours à l'œuvre, puisque chaque ouverture d'un cycle aboutit encore, par petites touches, à colorer la carte de la mutualisation avec une ou plusieurs nouvelles communes qui la rejoignent. Cela montre que le principe fondateur de laisser le choix aux communes de leur rythme d'entrée dans la mutualisation continue d'être un atout à la mise en place d'une mutualisation ouverte, différenciée et adaptée aux besoins de notre territoire.

Ce modèle de mutualisation souple et solidaire, avec la mise en place en 2022 d'un dispositif pour aider les plus petites communes de notre territoire, est le garant d'un partenariat fort entre nos collectivités.

Grâce aux fondements solides de notre schéma de mutualisation et à l'expérience de plus en plus importante de nos services communs, ce choix d'organisation permet de rendre aux citoyens un service public de qualité et de plus en plus efficace chaque année.

En 2025, nous célébrerons les 10 ans de notre schéma de mutualisation, ce qui sera l'occasion de porter un regard rétrospectif sur ces années de travail commun et de s'interroger sur les nouvelles perspectives que nous voulons donner à ce projet structurant de notre intercommunalité.

Je tiens ici à saluer l'engagement et le professionnalisme des agents des services communs qui font vivre au quotidien ce service public ancré au plus près des communes et de nos concitoyens.

Christine Bost
Présidente de Bordeaux Métropole
Maire d'Eysines



Édito

de la vice-présidente de Bordeaux Métropole

L'année 2023 est révélatrice d'une mutualisation qui se consolide tout en restant en mesure de s'adapter aux évolutions des territoires, ce qui continue de convaincre les communes.

En effet, pour ce cycle 8, trois nouvelles communes qui avaient jusque-là mutualisé peu de domaines ont fait un pas en avant en mettant en commun de nouvelles activités. La commune de Bruges a quant à elle transféré la gestion de ses stades, rendant ainsi cohérente la mutualisation du secteur des espaces verts. Et dans un objectif de simplification, 9 communes, qui avaient jusque-là des conventions de mise à disposition avec la Métropole pour l'instruction de leurs droits des sols, sont venues signer des contrats d'engagement, s'intégrant ainsi au dispositif de mutualisation.

Les services communs, en contribuant aux objectifs de décomplexification et forts de leur expérience de 8 années, ont été en mesure, dans le cadre de ce cycle, d'accueillir 14 nouveaux domaines de 13 communes différentes dans une organisation stabilisée. Cette solidité leur permet d'intégrer ces communes tout en continuant à mener des projets structurants pour le territoire et pour nos services publics dans les domaines de la dématérialisation, de l'accès aux droits, de la transition écologique...

Après une année 2022 riche en mouvement, cette année 2023 a donc démontré que la dynamique de la mutualisation se poursuit et que notre expérience vient enrichir chaque année notre capacité à nous adapter aux défis auxquels font face les territoires.

Brigitte Terraza

Vice-présidente de Bordeaux Métropole en charge de la proximité et
déconcentration de l'action métropolitaine
Maire de Bruges

Partie 1 : Une mutualisation qui se consolide

Un cycle 8 de mutualisation multiforme

Le cycle 8 : de la mutualisation...

Un huitième cycle de mutualisation a été ouvert aux communes en janvier 2023. Pour celles qui ont souhaité étudier certains nouveaux domaines, cette année a été jalonnée de multiples échanges avec les services communs sur les activités à mutualiser, sur la définition de leurs priorités, sur les engagements partagés et sur les modalités techniques, humaines et financières de la mutualisation. Ce cycle s'est conclu par l'intégration de 5 communes dans 5 domaines :

- la commune de Bassens a mutualisé au 1er janvier 2024 les domaines des affaires juridiques et des archives ;
- les communes d'Ambès et de Lormont ont mutualisé au 1er janvier 2024 leur parc matériel roulant ;
- la commune de Bruges a approfondi sa mutualisation des espaces verts en ajoutant la gestion des stades municipaux ;
- la commune d'Artigues-près-Bordeaux a finalisé la mutualisation du numérique, après une décision prise en 2022

... à la simplification

Au-delà de ces 5 communes qui ont choisi d'approfondir en 2023 leur mutualisation, 9 autres communes ont signé, dans un objectif de clarification, des contrats d'engagement pour mutualiser l'instruction de leurs droits des sols, jusque-là encadrée par des conventions de mise à disposition.

En effet, depuis 2009, les autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols pour les communes de moins de 10 000 habitants avaient été transféré de l'Etat à la Cub puis à Bordeaux Métropole. Pour les 9 communes concernées, les pôles territoriaux ont pris en charge cette mission par le biais de conventions de mise à disposition de service.

La dématérialisation obligatoire des autorisations d'occupation des sols depuis 2022 imposait une révision de ces conventions. Dans un objectif de simplification, il a été proposé de remplacer le cadre juridique des conventions de gestion par celui de la mutualisation (sans impact sur l'attribution de compensation des communes).

Cela permet ainsi de disposer d'un même cadre contractuel, unique et clair, pour la gestion des autorisations d'occupation des sols.

ZOOM sur les communes concernées par la fin des conventions de mise à disposition de service

Les communes d'Ambès, d'Artigues-près-Bordeaux, de Bassens, de Bouliac, de Carbon-Blanc, de Saint-Louis-de-Montferrand et de Saint-Vincent-de-Paul avaient une convention de mise à disposition depuis 2010.

Les communes de Martignas-sur-Jalle et de Parempuyre avaient une convention de mise à disposition depuis 2015.

Leur domaine « **autorisations des droits des sols** » est à partir du 1^{er} janvier 2024 mutualisé avec Bordeaux Métropole.

A la fin de ce cycle, ce sont donc 11 communes qui ont rejoint la mutualisation ou approfondi leur périmètre.

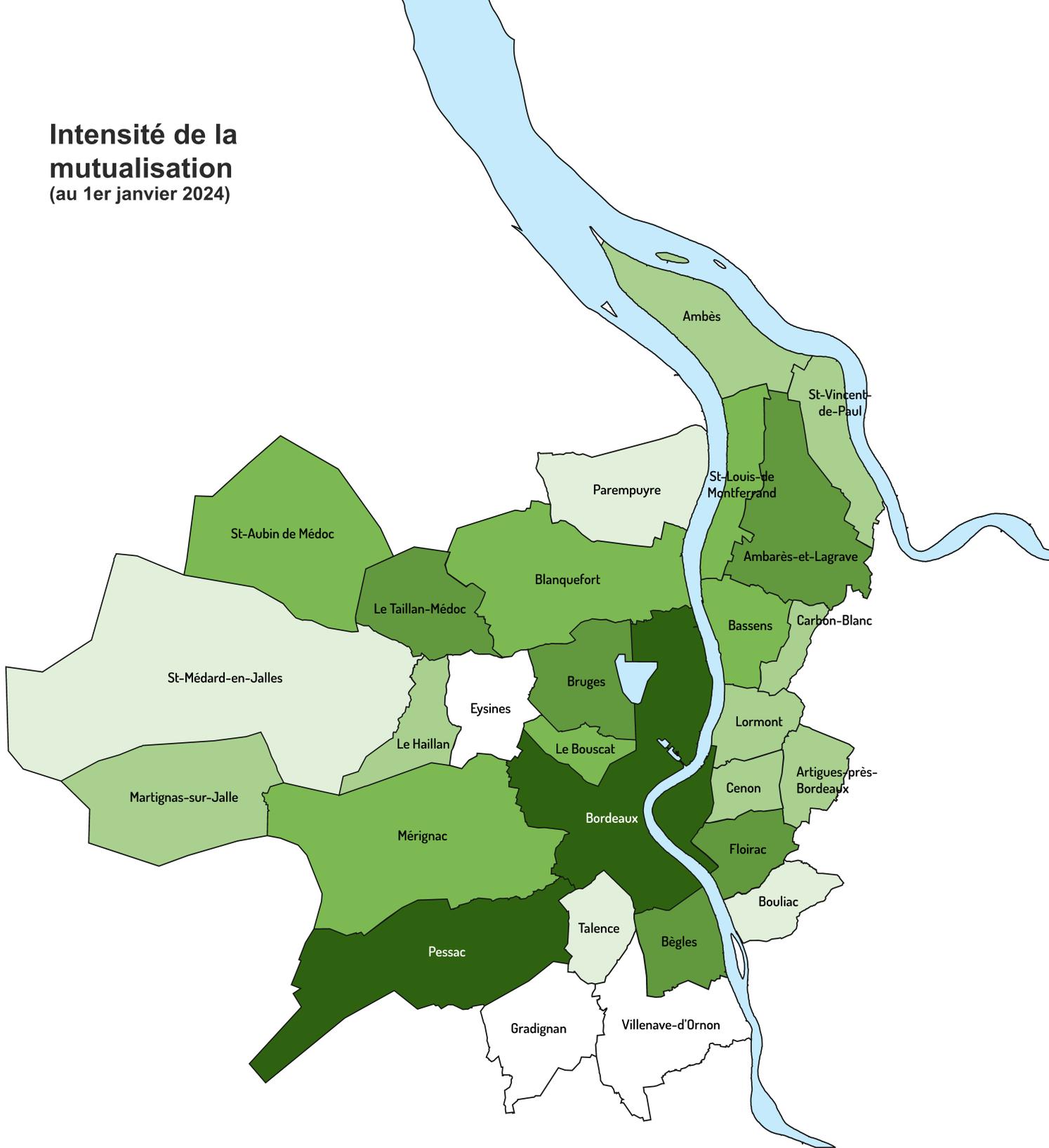
Mutualisation au 1er janvier 2024



Communes ayant créé des services communs en :



Intensité de la mutualisation (au 1er janvier 2024)



Nombre de domaines mutualisés :



CYCLES DE MUTUALISATION

CYCLE 1 (2016)

1544 agents mutualisés
et 470 régularisés

- **11 communes**
Ambarès-et-Lagrave
Bègles
Bordeaux
Blanquefort
Bruges
Floirac
Le Bouscat
Le Taillan-Médoc
Mérignac
Pessac
Saint-Aubin de Médoc
- **4 communes régularisées (voirie)**
Ambès
Lormont
Saint-Louis-de-Montferrand
Saint-Vincent-de-Paul

2016

CYCLE 2 (2017)

74 agents mutualisés et
21 agents régularisés

- **4 nouvelles communes**
Nouvelles communes
Bassens
Carbon-Blanc
Le Haillan
- **4 extensions de périmètre**
Ambarès-et-Lagrave
Bègles
Blanquefort
Floirac

2017

CYCLE 3 (2018)

42 agents mutualisés

- **4 extensions de périmètre**
Bègles
Floirac
Le Taillan-Médoc
Lormont

2018

CYCLE 4 (2019)

8 agents mutualisés

- **2 nouvelles communes**
Artigues-près-Bordeaux
Talence
- **3 extensions de périmètre**
Ambarès-et-Lagrave
Blanquefort
Le Bouscat

2019

CYCLE 5 (2020)

55 agents mutualisés

- **1 nouvelle commune**
Saint-Médard en Jalles
- **2 extensions de périmètre**
Bègles
Le Haillan

2020

CYCLE 6 (2022)

15 agents mutualisés et
40 agents régularisés

- **1 nouvelle commune**
Cenon
- **1 extension de périmètre**
Bègles

2022

CYCLE 7 (2023)

5 agents mutualisés

- **1 nouvelle commune**
Martignas-sur-Jalle
- **3 extensions de périmètre**
Ambès
Bassens
Saint-Louis de Montferrand

2023

CYCLE 8 (2024)

8 agents mutualisés

- **3 nouvelles communes**
Bouliac
Parempuyre
Saint-Vincent-de-Paul
- **8 extensions de périmètre**
Ambès
Artigues-près-Bordeaux
Bassens
Bruges
Carbon-Blanc
Lormont
Martignas-sur-Jalle
Saint-Louis de Montferrand

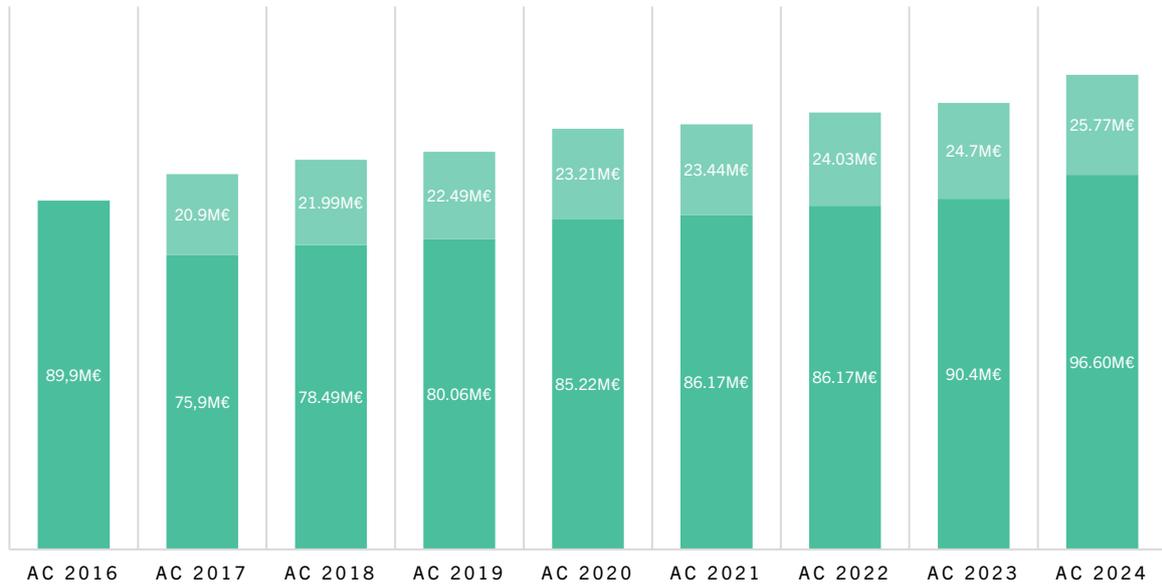
2024

Si le domaine du numérique et des systèmes d'information reste le plus mutualisé, à l'issue du cycle 8, les autorisations d'occupation des sols occupent désormais la deuxième place.

Domaine	Nombre de communes mutualisées
Numérique et système d'information	19
Cadre de vie, urbanisme, autorisation d'occupation des sols et foncier	18
Affaires juridiques	14
Commande publique	13
Domaine public - Propreté	13
Domaine public - Espaces verts	12
Ressources humaines	11
Finances	10
Parc matériel	10
Domaine public - Espaces publics (voirie)	10
Archives	9
Bâtiments	6
Prévention	6
Logistique et magasins	6
Stratégie immobilière	5
Animation économique et emploi	4
Transports, stationnement et mobilité	4
Logement, Habitat et politique de la ville	1
Développement durable	1

TOTAL PAR ANNÉE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSÉES PAR LES COMMUNES À LA MÉTROPOLE

■ Attribution de compensation nette en fonctionnement ■ Attribution de compensation nette investissement



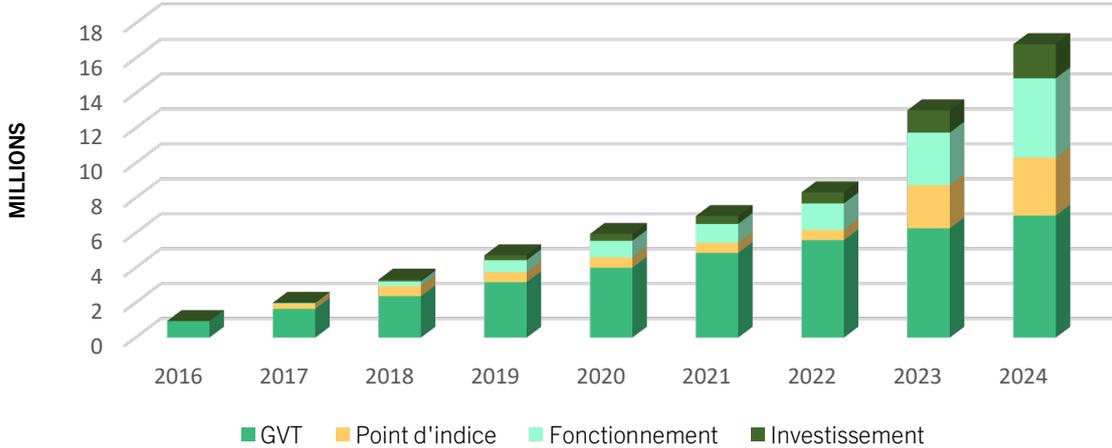
Bilan sur un mécanisme financier favorable aux communes : la prise en charge par Bordeaux Métropole de la dynamique des charges

Le schéma de mutualisation de Bordeaux Métropole voté en 2015 mentionne dans ses principes fondateurs, la prise en compte de la dynamique des charges par la Métropole. Aussi, depuis 2016, les évolutions financières qui impactent la masse salariale (glissement vieillesse-technicité des agents transférés, évolutions du point d'indice...) et les coûts d'investissement et de fonctionnement (inflation notamment) liés aux domaines mutualisés ne sont plus supportées par les communes.

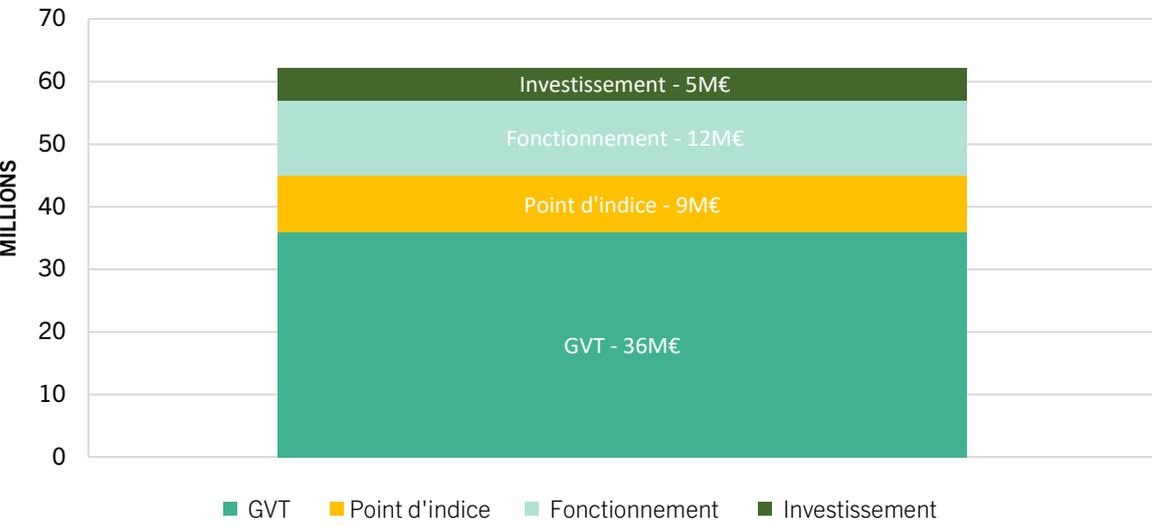
Une consolidation financière a été réalisée en 2023 en prenant en compte l'impact du GVT et les évolutions du point d'indice sur la masse salariale mutualisée par les communes et celui de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement transférées lors des cycles de mutualisation.

Cette étude met en évidence une « non-dépense » pour les communes d'un montant de 16,8M€ au titre de l'année 2024 ce qui représente, depuis 2016 en montant cumulé, plus de 62 millions d'euros. Ces dépenses ont été supportées par Bordeaux Métropole depuis le début de la mutualisation.

ÉVOLUTION DE LA DYNAMIQUE DES CHARGES SUPPORTÉE PAR LA MÉTROPOLE



DYNAMIQUE DES CHARGES CUMULÉE 2016- 2023



Communes	Dynamique annuelle RH 2024	Dynamique RH cumulée	Dynamique Fonctionnement 2024	Dynamique Fonctionnement cumulée	Dynamique Investissement 2024	Dynamique Investissement cumulée	Total dynamique 2024	Total dynamiques cumulées
Ambarès-et-Lagrave	207 080 €	874 569 €	114 519 €	301 868 €	42 597 €	109 750 €	364 196 €	1 286 186 €
Ambès	381 €	381 €	9 327 €	12 565 €	1 662 €	1 662 €	11 371 €	14 609 €
Artigues-près-Bordeaux	5 451 €	13 556 €	8 687 €	10 180 €	4 101 €	4 173 €	18 239 €	27 909 €
Bassens	11 628 €	29 130 €	30 832 €	56 182 €	13 123 €	20 065 €	55 582 €	105 377 €
Bègles	371 761 €	1 168 989 €	485 790 €	1 190 932 €	75 889 €	186 529 €	933 440 €	2 546 450 €
Blanquefort	188 466 €	781 855 €	97 068 €	265 832 €	46 734 €	125 015 €	332 267 €	1 172 702 €
Bordeaux	6 977 108 €	30 692 156 €	2 232 196 €	6 106 940 €	1 121 873 €	3 030 369 €	10 331 177 €	39 829 466 €
Bruges	245 920 €	1 063 975 €	177 350 €	488 912 €	64 674 €	166 928 €	487 943 €	1 719 815 €
Carbon-Blanc	9 697 €	37 807 €	17 877 €	48 234 €	6 911 €	17 151 €	34 485 €	103 192 €
Cenon	31 038 €	56 499 €	31 030 €	52 319 €	6 876 €	10 815 €	68 945 €	119 633 €
Floirac	189 475 €	837 340 €	127 121 €	348 877 €	86 525 €	232 846 €	403 121 €	1 419 063 €
Le Bouscat	188 029 €	831 132 €	112 953 €	302 645 €	72 549 €	191 375 €	373 530 €	1 325 152 €
Le Haillan	11 769 €	50 104 €	20 591 €	50 518 €	17 096 €	40 981 €	49 457 €	141 603 €
Le Taillan-Médoc	106 826 €	472 786 €	47 997 €	140 486 €	14 237 €	36 017 €	169 059 €	649 290 €
Lormont	6 094 €	18 174 €	13 939 €	14 531 €	7 251 €	7 429 €	27 283 €	40 135 €
Marignas-sur-Jalle	1 226 €	1 983 €	24 225 €	36 391 €	8 106 €	12 177 €	33 558 €	50 552 €
Mérignac	913 489 €	4 027 591 €	487 114 €	1 333 091 €	171 548 €	444 150 €	1 572 151 €	5 804 832 €
Pessac	869 812 €	3 844 012 €	376 351 €	1 011 791 €	125 862 €	330 237 €	1 372 025 €	5 186 040 €
Saint-Aubin-de-Médoc	17 136 €	76 146 €	20 507 €	54 388 €	13 925 €	35 394 €	51 567 €	165 928 €
Saint-Louis-de-Montferrand	- €	- €	4 058 €	6 111 €	7 €	7 €	4 065 €	6 118 €
Saint-Médard-en-Jalles	1 024 €	2 567 €	4 399 €	8 993 €	8 €	17 €	5 432 €	11 576 €
Talence	20 174 €	58 597 €	94 511 €	225 780 €	53 827 €	121 705 €	168 512 €	406 081 €
Total	10 373 585 €	44 939 350 €	4 538 442 €	12 067 567 €	1 955 380 €	5 124 793 €	16 867 408 €	62 131 710 €

Réviser les conventions de délégation de gestion : un travail mené en partenariat avec les communes

Depuis le 1er janvier 2016, Bordeaux Métropole exerce la compétence sur l'ensemble des missions relatives à la propreté, aux espaces verts et au mobilier urbain sur le domaine public métropolitain.

Les communes ont cependant pu choisir de conserver l'exercice direct de ces missions, par délégation de Bordeaux Métropole. Elles sont aujourd'hui au nombre de 14 :

PT Rive Droite	PT Ouest	PT Sud
Ambès	Eysines	Gradignan
Artigues-près-Bordeaux	Le Haillan	Talence
Bouliac	Martignas-sur-Jalle	Villeneuve d'Ornon
Carbon-Blanc	Parempuyre	
Saint-Vincent-de-Paul	Saint-Aubin de Médoc	
	Saint-Médard-en-Jalles	

Ces conventions ont fait l'objet d'un premier avenant en 2018. Depuis 2022, plusieurs communes avaient formulé la demande de réviser à nouveau ces conventions pour tenir compte de l'évolution du patrimoine à entretenir.

En 2023, le Bureau métropolitain a lancé un travail partenarial définissant les contours de cette révision dont il a été décidé qu'elle concernerait :

- Les voies ou espaces publics métropolitains nouvellement créés ou nouvellement intégrés dans le domaine public métropolitain ;
- Les espaces nouvellement ouverts au public et dont l'entretien a été transféré aux communes ;
- Les espaces désartificialisés, dans le cadre de l'incitation portée par le FIC ;
- Les plantations d'arbres dans le cadre du Plan 1 million d'arbres.

Le recensement a été centralisé dans les pôles territoriaux, sur la base d'un travail collaboratif avec les communes concernées. Ce travail a permis d'aboutir, pour ces communes, à un avenant qui :

- actualise le montant des compensations financières qui leur sont versées à hauteur d'environ 250 000€ à compter du 1er janvier 2025,
- valide le montant de remboursement (970 000 €) défini au regard de la date d'intégration de l'espace dans le domaine métropolitain.

La mise à jour des conventions est donc le résultat d'une démarche coconstruite entre Bordeaux Métropole et les communes, en vue d'intégrer les évolutions liées aux transformations d'espaces publics depuis 2018.

Des instances de dialogue régulières

2023 : Une gouvernance territoriale qui a trouvé son rythme

Après une année 2022 de réactivation des réunions du dialogue territorial, l'année 2023 est marquée par la régularité des différentes instances avec un nombre important de sujets d'actualité, métropolitains et communaux. Au total en 2023 :

- 9 conférences territoriales réunissant les maires (à l'échelle de chaque pôle territorial hors Bordeaux, soit 3 par pôle) ont été menées permettant d'échanger sur l'avancement du plan stratégique déchets ou l'élaboration de la zone de faible émissions-mobilité, et d'anticiper des démarches (Zéro artificialisation nette et résilience par exemple) ;
- 4 séminaires des directeurs généraux des services des communes et de la Métropole se sont tenus pour aborder des dossiers d'actualité et partager des bonnes pratiques (label engagé « Responsabilité sociétale des organisations » de Bassens, charte d'urbanisme résilient de Floirac) ;
- 14 réunions de DGS dans les pôles ont été organisées sur des thèmes liés aux fonctions mutualisées, à l'activité du pôle ou à la déclinaison des feuilles de route métropolitaines sur le territoire (offre de services aux entreprises, chantiers liés à la DSP transport, plan marche...).

Zoom sur les sessions d'accueil-info dédiées aux nouveaux DGS et DGA des communes

Le dialogue avec les communes s'enrichit également de la mise en place de sessions d'accueil-info des nouveaux DGS et DGA des communes.

La première édition a eu lieu en septembre 2023, réunissant au total 12 DGS et DGA. Ces matinées permettent de faire un tour d'horizon du fonctionnement de Bordeaux Métropole, de la façon dont la collectivité a mis en œuvre les concepts de métropolisation / mutualisation / territorialisation, des relations contractuelles et financières avec les communes, du projet métropolitain, des instances de gouvernance et de dialogue avec les communes et du Centre de ressources.

Des revues de contrat d'engagement nombreuses

Une revue de contrat d'engagement annuelle est organisée avec les élus municipaux de chaque commune, pour dresser le bilan et les perspectives des domaines qu'elle a mutualisés. En 2023, une quinzaine de revues de contrat d'engagement se sont tenues avec les communes. Elles ont été préparées en amont avec les directeurs généraux des services pour définir les sujets emblématiques à présenter aux élus. Un recueil des fiches-bilans par domaine a été transmis aux communes. Pour Lormont, qui a mutualisé son parc matériel roulant au 01/01/2024, un point a été organisé en cours d'année sur la mise en place de la mutualisation.

Zoom sur les sessions de formations aux révisions de niveaux de services

4 sessions de formations sur le fonctionnement de la mutualisation et sur les révisions de niveaux de services ont été proposées, dans les locaux des pôles territoriaux, aux services communs de Bordeaux Métropole et ouvertes également aux communes. Elles ont permis de partager les évolutions récentes de certaines modalités de calculs de révisions de niveaux de services. Au total ce sont 149 personnes qui ont été formées sur cette thématique dont des membres de 13 communes qui ont mutualisé.

Partie 2 : Mettre en commun des services : un gain d'expertise et une opportunité pour les communes de contribuer à des projets d'envergure

Le versement de la prime de pouvoir d'achat pour les communes de l'ouest : un exemple de l'efficacité de mutualisation



Un décret du 31 octobre 2023 ouvre la possibilité pour les communes de verser une prime exceptionnelle aux agents municipaux dans le but de lutter contre la baisse du pouvoir d'achat. Les maires de quatre communes qui ont mutualisé les ressources humaines au sein du pôle territorial ouest (Bruges, Blanquefort, Mérignac, Le Taillan-Médoc) ont souhaité utiliser cette opportunité. Fin 2023, le service commun a alors mobilisé l'ensemble de ses équipes (décryptage du dispositif, simulations financières, rédaction des délibérations, information aux agents...) afin

de verser cette prime exceptionnelle dès janvier 2024. En raison, d'une part du regroupement des communes au sein d'un même service et, d'autre part, de la capacité du service commun à mener rapidement des projets structurants, ces quatre villes ont été parmi les premières collectivités en France à avoir versé cette prime à leurs agents.

Le numérique : un domaine très mutualisé qui permet à toutes les communes de bénéficier de stratégies ambitieuses sur des sujets sociétaux

- 1 Une politique de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire
- 2 Une politique pour atténuer la fracture numérique
- 3 Une politique d'achat responsable pour le numérique
- 4 Une politique pour l'optimisation de la gestion de nos infrastructures, logiciels et services numériques
- 5 Une politique d'écoconception de services numériques, accessibles au plus grand nombre
- 6 Une politique de maîtrise pour garantir la confiance, souveraineté et éthique
- 7 Une politique pour l'interopérabilité et la création de communs numériques

Le Conseil Métropolitain a voté fin 2023 sa « **stratégie numérique responsable** », qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour rendre ses politiques numériques plus responsables. Articulée autour de 7 axes, elle est le fruit d'une construction collective qui a mobilisé en 2023 plus de 50 agents et élus de Bordeaux Métropole et des villes ayant mutualisé le domaine Numérique.

Sur le sujet de la fracture numérique, le service commun a mis en place un observatoire métropolitain des inégalités numériques, destiné à mieux les connaître et en comprendre les facteurs pour continuer à renforcer son

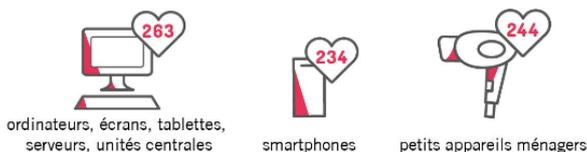
action sur le territoire métropolitain visant à garantir l'accès de tous au numérique.

La mutualisation permet donc à des communes de toute taille de co-piloter ensemble une stratégie audacieuse pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux relatifs au numérique. Les communes peuvent également s'appuyer sur leur service commun pour déployer opérationnellement des actions fortes issues de ces stratégies sur le territoire : construction d'un outil de mesure dynamique de l'empreinte écologique du numérique, opération de nettoyage du numérique sur le territoire métropolitain, formations au numérique...

Bilan de la semaine du nettoyage numérique 2023 :

4 TONNES D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES COLLECTÉS

SOIT 1750 TOURS DU BASSIN D'ARCACHON
EN VOITURE (= 27,2 T EQ.CO₂)



GRÂCE À VOUS,
181 ÉQUIPEMENTS VONT BÉNÉFICIER D'UNE SECONDE VIE* ET LE RESTE SERA RECYCLÉ

*VIE

1 186 AGENTS PARTICIPANTS
AUX ANIMATIONS ET ATELIERS PROPOSÉS



*notre partenaire de collecte et de reconditionnement

L'expertise de la direction des bâtiments au service des communes

Les communes qui ont mutualisé le domaine des bâtiments bénéficient de l'appui de la direction des bâtiments pour la construction et l'aménagement de leur patrimoine bâti. En 2023, le service commun a par exemple travaillé à Bordeaux sur des projets nécessitant un important niveau d'expertise et faisant intervenir des corps de métiers variés :

- Le réaménagement de l'annexe de la Base Sous-Marine
- La rénovation des salles XVIème et XVIIème du Musée Aquitaine
- La réfection des ateliers décors du TnBA
- La livraison du Groupe Scolaire Montgolfier (extension de l'école élémentaire et rénovation, création d'une crèche et d'une salle multi-associative)

La direction des bâtiments a également mené des travaux dans les 4 autres communes qui ont mutualisé les bâtiments : le groupe scolaire Anita Conti au Taillan-Médoc, les travaux de réhabilitation de la Maison des Associations à Bruges, les travaux sur la Maternelle Ferdinand Buisson à Bègles ou encore la réhabilitation de la Vieille Halle et de la toiture de l'église à Ambarès-et-Lagrave.



Groupe scolaire Montgolfier



Travaux sur la maternelle F. Buisson à Bègles

Un accompagnement des agents communaux pour renforcer les échanges et l'expertise

De nombreux services communs « ressources » ont proposé cette année aux communes de former des agents municipaux pour mieux diffuser les enjeux des thématiques qu'ils portent : des formations sur la commande publique et le cadrage juridique ont par exemple été menées au pôle territorial ouest et ont réuni entre 50 et 60 agents ; des formations des correspondants financiers ont été réalisées à Pessac (« je pilote mon budget, j'exécute mon budget », clôture de l'exercice...); 111 agents (pour Bordeaux Métropole et les communes) ont été sensibilisés sur les gestion des archives, avec un volet nouveau sur la gestion des documents d'activité dans l'environnement numérique...



Ces formations permettent, d'une part, la montée en compétences des agents des communes pour renforcer le partenariat avec les services communs et gagner en efficacité et, d'autre part, de fluidifier les rencontres et les échanges entre services municipaux et services communs.

Partie 3 : Mutualiser pour rendre un service de proximité efficient aux usagers

Un numérique au service de la proximité et de la citoyenneté

Au-delà des stratégies globales, les communes qui ont mutualisé le numérique ont l'opportunité de disposer d'une technicité au service de la relation aux usagers. Le service commun travaille en effet sur des solutions favorisant la dématérialisation des procédures administratives et leur accessibilité.

L'année 2023 a vu l'ouverture des premiers services plus utiles, plus justes et plus accessibles : déploiement progressif d'un compte unique de territoire pour la métropole et les communes, mise en ligne d'un portail de services pour Bordeaux Métropole qui pourra être décliné dans les communes et lancement d'une application mobile de proximité dans 2 premières communes.

Au total en 2023 ce sont 43 démarches en lignes qui sont disponibles, 20 000 démarches en ligne réalisées et 10 000 comptes uniques créés.

Un travail des services communs en synergie pour lutter contre les inégalités : l'exemple de l'ouverture de l'Espace France Services à Ambarès-et-Lagrave



Un espace France Services a ouvert ses portes au public en novembre 2023 à Ambarès-et-Lagrave. Ce projet visant à faciliter l'accès des habitants aux services publics en déployant ce site sur le quartier des Erables a mobilisé trois domaines que la commune a mutualisés : le bâtiment, le numérique et la logistique / magasins. Ces trois services communs ont travaillé de concert pour mettre en place fin 2023 cette structure permettant de proposer un accompagnement en particulier aux plus fragiles pour accéder aux droits et aux services publics.

La mutualisation permet aux services, en relevant de la même entité métropolitaine, de se coordonner facilement pour conjuguer les efforts en vue de l'ouverture rapide de ce service essentiel aux usagers.

Un renforcement de la proximité avec les citoyens avec les permanences en commune

Afin d'être au plus proche des administrés ou des agents municipaux, certains services communs ont renforcé leurs permanences en mairie. Au Taillan-Médoc par exemple, des permanences hebdomadaires ont repris en commune pour accueillir les pétitionnaires concernant l'instruction des droits des sols.

La direction des ressources humaines du pôle territorial rive droite met quant à elle la notion de proximité au centre de son activité : tenue de 7 permanences des gestionnaires des ressources humaines à Floirac en 2023, poursuite de la permanence mensuelle le dernier vendredi du mois à Ambarès-et-Lagrave, création d'une journée par mois dédiée à des rendez-vous individuels auprès des agents dans cette même ville, augmentation du travail de terrain du conseiller de prévention avec une hausse de 70% de visites sur site par rapport à 2022...).

Les services communs sont donc en mesure d'adapter leur organisation pour répondre aux besoins de terrain, adaptation indispensable au maintien d'un service public de proximité pour les usagers.

Maintien de la 3^{ème} fleur à Cenon et prix spécial de la cohésion d'équipe

La commune de Cenon a mutualisé le domaine public au cycle 6 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022. Malgré une mutualisation récente des espaces verts, le jury régional des villes et villages fleuris a maintenu lors de son passage en 2023 la 3^{ème} fleur et adressé à la commune le prix spécial de la cohésion d'équipe. Pour conserver ce label, les équipes de la direction de la gestion de l'espace public du pôle territorial rive droite se sont fortement mobilisées (livraison du dossier de candidature en lien avec la communication de la ville, préparation des espaces, organisation de l'accueil du jury, réparation des espaces à la suite des émeutes du mois de juin avant le passage du jury...). Ce travail permet de garantir aux citoyens et aux habitants de la commune une importante qualité des espaces fleuris et naturels, et participer ainsi à l'amélioration du cadre de vie.



Une transversalité nécessaire pour répondre à des projets communaux : la Carte jeune



La mise en place de la « **Carte jeune** » sur 21 communes de la métropole est le fruit d'une entente intercommunale portée par la ville de Bordeaux pour donner la possibilité aux moins de 26 ans d'obtenir une carte permettant de faciliter leur accès aux sorties culturelles, sportives et de loisirs grâce à une politique tarifaire avantageuse.

En juin 2023, une application mobile a été mise en service. Pour cette mise en production, deux services communs ont été sollicités : celui de numérique et celui de la délégation à la protection des données pour assurer la sécurité de l'application (production et analyse de la cybersécurité de l'application, vigilance forte sur l'hébergement des données, journalisation des connexions utilisateurs pour garantir une traçabilité des actions en cas d'incident...).

Les communes mutualisées qui ont souhaité s'inscrire dans ce projet bénéficient donc à la fois de cette application mobile mais également de l'expertise liée à la sécurité des données produite par la délégation de la protection des données. Ce travail transversal met en lumière l'intérêt de la mutualisation sur la mise en place des projets d'envergure au service des usagers tout en assurant la sécurité de leurs données.

Mise en ligne des délibérations des communes depuis le XIX^{ème} siècle

Dans le domaine des archives, la numérisation des sources archivistiques se poursuit. En 2023, 91 000 pages issues des registres de délibérations des conseils municipaux de Bordeaux (1821-1870), de Blanquefort (1790-2010), de Bruges (1801-2006), du Haillan (1867-2009) et de Pessac (1831-2007) ont été numérisées.

Ces documents sont mis en ligne sur le site internet de la direction des archives, ce qui permet de faciliter l'accès aux



usagers des documents anciens de la commune. Les communes qui ont mutualisé les archives bénéficient donc de l'expertise et des moyens de valorisation dont dispose la direction pour rendre accessibles les sources à un plus grand nombre d'usagers.

Partie 4 : Des services communs outillés pour répondre aux enjeux de la transition

La commande publique mutualisée : satisfaire les besoins des communes en matière d'achat durable

Depuis quelques années, certaines communes qui ont mutualisé la commande publique ont demandé à leur service commun de travailler sur une politique d'achat durable.

La ville de Pessac s'est par exemple dotée d'un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER) dont elle dresse en 2023 un premier bilan et des perspectives (révision d'indicateurs, élargissement de l'aspect social...).



SPASER Pessac

La ville de Bègles et celle de Mérignac finalisent la rédaction d'une charte de l'achat public durable cette année. Et de nombreuses communes souhaitent dès 2024 s'investir sur ce sujet (Le Bouscat, Ambarès-et-Lagrave...). Avec des partages d'expériences entre services pour les mettre en place dans de nouvelles communes, ces outils gagnent en performance et deviennent un vrai levier en faveur des transitions environnementales et sociales.

Les « fresques du climat » : une sensibilisation des services communs à la transition écologique

La fresque du climat est une animation ludique, devenue une référence pour sensibiliser aux enjeux du changement climatique. Depuis 2022, le pôle ACTE (Action Climatique et Transition Energétique de la DG TERE) propose d'organiser des « **fresques du climat** » en direction des agents qui le souhaitent ainsi que



des sessions de formation destinées aux agents qui veulent devenir « *fresqueurs du climat* ».

En 2023, 426 agents des services communs dans différents domaines et dans différentes directions ont été sensibilisés à la fresque du climat. Ces ateliers permettent, au-delà d'une sensibilisation individuelle aux enjeux climatiques, d'être un levier permettant aux agents des services communs de repenser les politiques ou dispositifs qu'ils pilotent en y intégrant des questions environnementales.

Vers une réduction des consommations d'eau et d'énergie

La réalisation d'économies d'eau et d'énergie est un enjeu crucial pour lutter contre le changement climatique. Aussi, les services communs de la direction de la gestion des espaces publics et de la direction des bâtiments œuvrent sous l'impulsion des communes qui ont mutualisé ces domaines pour trouver des modalités de réduction des consommations d'eau et d'énergie.



Dans la commune de Bègles par exemple, le Centre Espaces Verts a mis en place de nombreuses actions pour économiser l'eau : rationalisation et optimisation de l'arrosage y compris automatique, utilisation de ressources d'eau

alternatives (forage, récupération des eaux de pluie...), arrêt de l'arrosage des pelouses (générant une économie de 17 114 m³ d'eau) et mise en œuvre d'un système de pilotage de la pluviométrie (permettant de diviser par deux la consommation d'eau sur certaines places).

De nombreuses communes comme Pessac par exemple ont mis en place des mesures visant au remplacement progressif de l'ensemble du parc d'éclairage de la commune afin de le passer en LED.

La direction mutualisée des bâtiments des villes de Bordeaux et de Bègles, afin de répondre aux plans de mandat ambitieux de ces deux communes, travaille conjointement sur le développement de sources d'énergies vertes et sur des solutions de réduction des consommations d'énergie. En 2023, pour la ville de Bordeaux, 355 000 m³ d'eau ont été économisées grâce notamment à des actions de réparation de fuite sur détection. On assiste à une diminution de 16,88 % de consommation de gaz et de 8,13 % d'électricité soit 1402 tonnes de CO₂ évitées à Bordeaux suite à la mise en place d'actions telles que le dispositif « **Académie Climat Energie** », les travaux sur les bâtiments...

Des « centres réseaux et paysages » mobilisés sur la transition

Les centres réseaux et paysage des directions du développement et de l'aménagement travaillent, au sein de chaque pôle territorial, depuis plusieurs années sur des projets liés à la lutte contre les îlots de chaleur. Les communes qui ont mutualisé le domaine du cadre de vie et la gestion de leur espace public bénéficient ainsi de la conception de projets de végétalisation des cours d'école mais aussi d'actions de désimperméabilisation, de mise en place de brumisateurs...



Dispositif de brumisateurs sur la place de la Ve République à Pessac

Ces projets concernent de très nombreuses communes de la métropole avec par exemple un fort programme de végétalisation des cours d'école à Bordeaux, la déminéralisation et végétalisation de l'école François Auboin à Ambarès-et-Lagrave, de l'école Langevin à Bègles, des écoles de centre-ville au Bouscat, de 4 cours d'écoles à Bruges, de l'école Saint-Exupéry à Pessac...

ANNEXES

FRISE CHRONOLOGIQUE :
LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

TABLEAU DES COMMUNES PAR DOMAINE

FICHES SYNTHÉTIQUES PAR DOMAINE

Affaires juridiques

Archives

Autorisation du droit des sols

Commande publique

Finances

NSI

Parc matériel roulant

Ressources humaines

LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

- Adoption du schéma de mutualisation par le Conseil métropolitain : délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015.
- Mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole : délibération n°2015/0253.
- Délibération de principe des communes du cycle 1 sur le périmètre de la mutualisation.

Cycle 1 de la mutualisation

Conventions de création de services communs et adoption du nouvel organigramme général des services : délibération n°2015/0722 du 27 novembre 2015.

- Guide pour une nouvelle gouvernance et signature des contrats d'engagement : délibération n°2015/0697 du 27 novembre 2015.

- Déploiement du projet de Gestion de la Relation Usagers.
- Première enquête « Propreté, voirie, espaces verts » - Juin 2017.

- Adoption d'un Plan Propreté (22/12/2017).

Cycle 3 de la mutualisation

Délibération n°2017-677 du 24 novembre 2017.

- Mutualisation des services - Service commun des archives : délibération n°2017-678 du 24 novembre 2017.
- Communes des cycles 1 et 2 - Révision du niveau de service 2016-2017 : délibération n°2017-757 du 22 décembre 2017.

2015

2017

2016

- Révision des attributions de compensation 2016 : délibération n°2016-62 du 12 février 2016.
- Régularisation compétence propreté - Ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants : délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016.

Cycle 2 de la mutualisation

Contrats d'engagement et avenants - Conventions de création de services communs et avenants : délibérations n°2016-661 et 662 du 2 décembre 2016.

2018

- Mise en œuvre du Plan propreté Contrat pour un engagement responsable des acteurs de la propreté urbaine : délibération n°2018-83 du 16 février 2018.
- Mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données Avenant aux contrats d'engagement : délibération n°2018-297 du 15 juin 2018.

Cycle 4 de la mutualisation

Délibération du 30 novembre 2018.

- Révision de niveaux de service : délibération du 21 décembre 2018.
- Propreté/ espaces verts/ Mobilier urbain sur voirie - Avenants aux conventions de délégation de gestion : délibération du 21 décembre 2018.

- **Cycle 5 de la mutualisation**

Délibération le 29 novembre 2019.

- Révision de niveaux de service :
délibération du 29 novembre 2019.

2019

- Révision de niveaux de service 2020-2021 :
délibération du 25 novembre 2021.

- Financement de la mutualisation
- Forfait de charges de structures :
délibération du 25 novembre 2021.

- **Cycle 6 de la mutualisation**

Délibération du 25 novembre 2021.

- **Cycle 8 de la mutualisation**

- Délibération du 1^{er} décembre 2023
- Révision de niveaux de service
2022-2023 :
délibération du 1^{er} décembre 2023

2023

2020

- Révision de niveaux
de service 2019-2020 :
délibération du 27 novembre 2020.

2022

- Délibération 2022-72 du 28 janvier 2022 relative
au financement de la mutualisation et instaurant
un mécanisme de solidarité.
- **Cycle 7 de la mutualisation**
Délibération du 25 novembre 2022.
- Révision de niveaux
de services 2021-2022 :
délibération du 25 novembre 2022.
- Adoption du schéma de mutualisation :
délibération du 25 novembre 2022.

LISTE DES COMMUNES PAR DOMAINE (des cycles 1 à 8)

Cycle 1

Cycle 2

Cycle 3

Cycle 4

Cycle 5

Cycle 6

Cycle 7

Cycle 8

Finances

- Ambarès-et-Lagrave
- Bègles*
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac

Affaires juridiques

- Ambarès-et-Lagrave
- Bassens
- Bègles*
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Carbon-Blanc
- Floirac
- Le Taillan-Médoc*
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc
- Saint-Louis-de-Montferrand
- Saint-Médard-en-Jalles

Numérique, systèmes d'informations

- Ambès
- Ambarès-et-Lagrave
- Artigues-Près-Bordeaux
- Bassens
- Bègles
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Carbon-Blanc
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Haillan
- Le Taillan-Médoc
- Martignas-sur-Jalle
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc
- Saint-Louis-de-Montferrand
- Talence

Ressources humaines

- Ambarès-et-Lagrave
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Floirac
- Le Bouscat
- La Taillan-Médoc
- Lormont
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc

Commande publique

- Ambarès-et-Lagrave
- Artigues-près-Bordeaux
- Bègles
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Carbon-Blanc
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc

Bâtiments

- Ambarès-et-Lagrave
- Bègles
- Bordeaux
- Bruges
- Le Taillan-Médoc
- Pessac

Stratégie immobilière

- Bordeaux
- Bruges
- Le Taillan-Médoc
- Pessac

Logistique et magasins

- Ambarès-et-Lagrave
- Bègles
- Bordeaux
- Bruges
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac

Parc matériel

- Ambès
- Ambarès-et-Lagrave
- Bègles
- Bordeaux
- Bruges
- Cenon
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc
- Lormont

Fonctions transversales -Prévention

- Ambarès-et-Lagrave
- Bègles*
- Bordeaux
- Bruges
- Le Taillan-Médoc
- Pessac

Archives

- Ambarès-et-Lagrave
- Bassens
- Blanquefort
- Bègles
- Bordeaux
- Bruges
- Le Bouscat
- Le Haillan
- Pessac

Animation économique, emploi

- Bordeaux
- Floirac
- Le Haillan
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc

* Élargissement des activités mutualisées du domaine

Cadre de vie, urbanisme, autorisation d'occupation des sols et foncier

- Ambès
- Ambarès-et-Lagrave
- Artigues-Près-Bordeaux
- Bassens
- Bègles
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bouliac
- Bruges
- Carbon-Blanc
- Floirac
- Le Taillan-Médoc
- Martignas-sur-Jalle
- Mérignac
- Parempuyre
- Pessac
- Saint-Louis-de-Montferrand
- Saint-Vincent-de-Paul

Propreté

- Ambarès-et-Lagrave
- Ambès
- Bassens
- Bègles
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Cenon
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc
- Lormont
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc
- Saint-Louis-de-Montferrand
- Saint-Vincent-de-Paul

Logement, habitat, politique de la ville

- Bordeaux
- Floirac

Transports, stationnement, mobilité

- Ambarès-et-Lagrave
- Bègles
- Bordeaux
- Pessac

Domaine public, voirie

- Ambarès-et-Lagrave
- Bassens
- Bègles*
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges*
- Cenon
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Louis-de-Montferrand

Espaces verts

- Ambarès-et-Lagrave
- Bassens
- Bègles*
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Cenon
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc*
- Lormont
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Louis-de-Montferrand



AFFAIRES JURIDIQUES

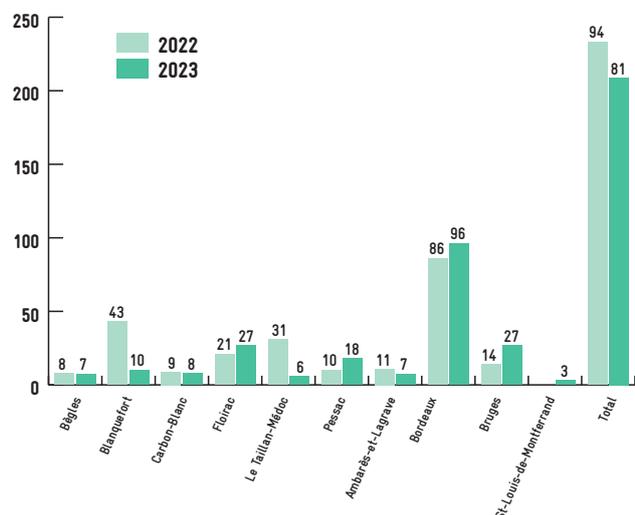
13 communes ont mutualisé ce domaine, soit :



Faits marquants sur 2023

- **Veille juridique fournie** : 12 bulletins de textes officiels et 12 panoramas de presse juridique sont accessibles pour chacune des communes ayant mutualisé le domaine des affaires juridiques. Cela permet une veille juridique très variée.
- **Contentieux massivement dans le domaine de l'urbanisme** : Le domaine de l'urbanisme a fait l'objet de nombreux contentieux qui portent massivement sur les autorisations d'occupation des sols. Ils ont pu aussi porter sur le droit pénal de l'urbanisme avec la commission d'infractions au droit de l'urbanisme.
- Une légère baisse du nombre de déclarations de sinistres (209 en 2023, 233 en 2022)
- **Un secteur des assurances en tension** : les collectivités ont fait face à des dénonciations de contrats de la part des compagnies d'assurance, des hausses extrêmement fortes des primes ou des franchises. Certaines communes sont aujourd'hui en position d'auto-assurance.

Nombre de déclarations de sinistres



Perspectives pour 2024

- Maintenir le travail collaboratif avec les pôles territoriaux et les services des communes.
- Soins apportés à la réactivité pour donner suite aux sollicitations de conseils juridiques.
- Veille dans le secteur des assurances.
- Étude de la mutualisation d'Ambès et de Saint-Vincent-de-Paul.



ARCHIVES

8 communes ont mutualisé ce domaine, soit :

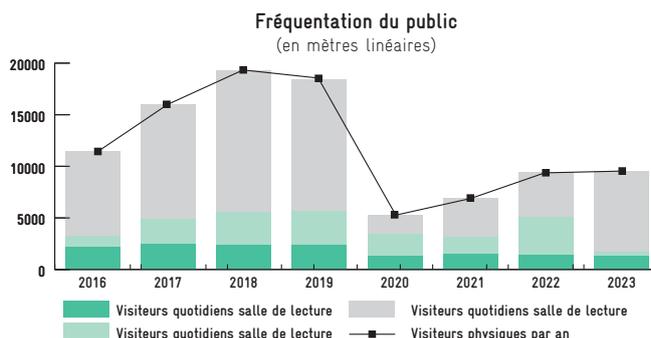
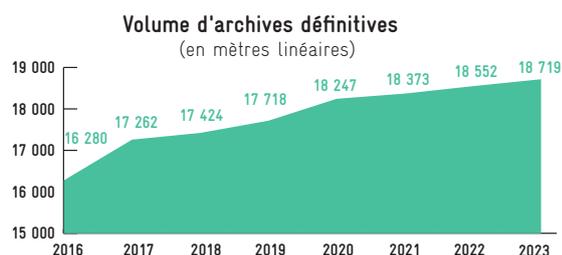
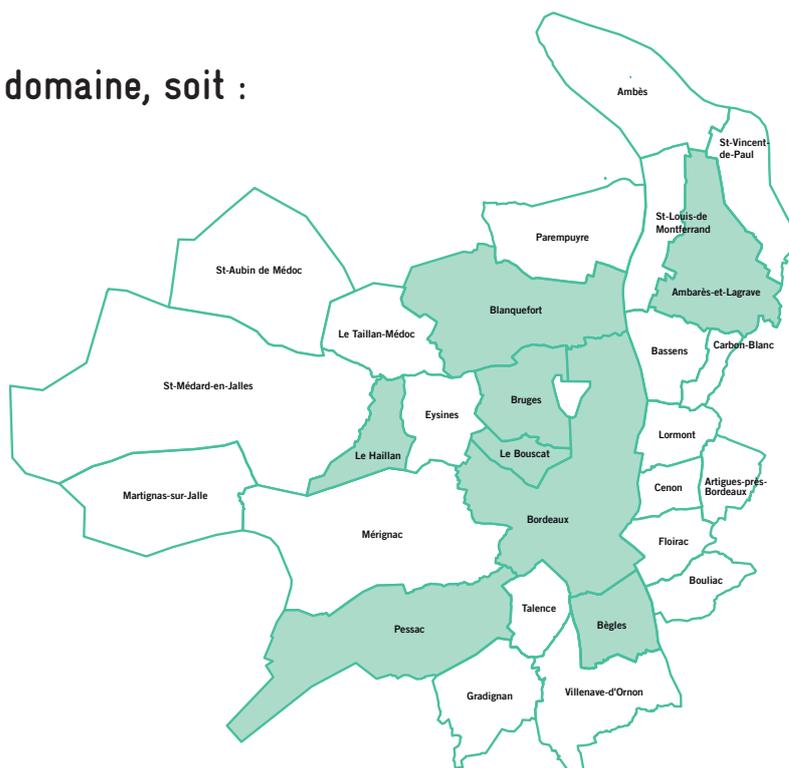
10 300 m²
de bâtiments

217 235 pages
et images numérisées
en couleur mises en ligne
en 2023 (dont 126 000 pour
les communes).

Depuis 2014, ce sont
1 348 300 pages ou images
numérisées qui ont été mises
en ligne.

18 719 mètres linéaires
d'archives définitives conservées
(dont 14 035 mètres linéaires
provenant des communes qui ont
mutualisé le domaine archives)
pour une capacité totale de stockage
de 24 400 mètres linéaires ;

13 402 visiteurs physiques
(lecteurs, scolaires, expositions,
événements, etc.) ;



Faits marquants sur 2023

- Acquisition par Bordeaux Métropole de la réserve foncière destinée à la construction de l'extension de l'hôtel des Archives métropolitaines.

- **Dématérialisation des archives** : la dématérialisation des documents d'archives se poursuit. Un guide des bonnes pratiques a été mis en place.

- Poursuite des formations auprès des agents avec depuis 2022, un volet sur la gestion des documents d'activité dans l'environnement numérique : 111 agents formés dont 63 des communes.

- Accompagnement méthodologique des services à la gestion de leurs documents d'activité : 485 visites dont 258 pour les services municipaux ; 1500 dossiers RH des PTRD, PTO et PTS traités.

- **Éliminations réglementaires** : 839,85 mètres linéaires d'archives communales éliminées par les services municipaux et communs en 2023 (687,84 en 2022).

- Cycle 6 - Poursuite de l'intégration de Bègles : encadrement du prestataire pour les tris, les éliminations, les classements et la rédaction des inventaires.

- Cycle 8 - Audit des archives de la commune de Bassens pour mutualisation du domaine d'activité au 01/01/2024 et préparation du marché de prestation de mise à niveau réglementaire du fonds communal.

- Pour Bordeaux, audit des archives courantes et intermédiaires du Cabinet du Maire et co-construction d'un référentiel de gestion des documents d'activité

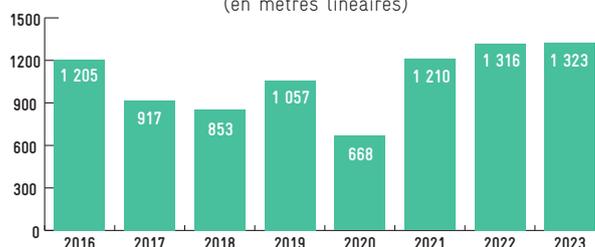
- Pour Le Haillan, supervision et accompagnement au tri avant le déménagement de 6 services, déplacement de 35 ml.

- Nouveau plan quadriennal de numérisation 2023-2027 : délibérations des conseils municipaux. 159 640 pages et images numérisées.

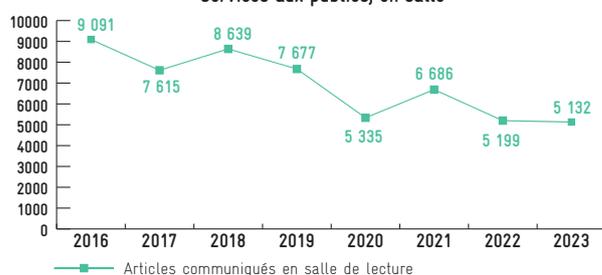
- Mise en ligne des sources archivistiques des communes : état civil de Bègles 1625-1920, délibérations des conseils municipaux de Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Le Haillan, Pessac.

- **La fréquentation générale** de l'hôtel des Archives métropolitaines a confirmé la remontée amorcée depuis 2021 : 6872 visiteurs en 2021, 9379 en 2022 et 13 402 en 2023.

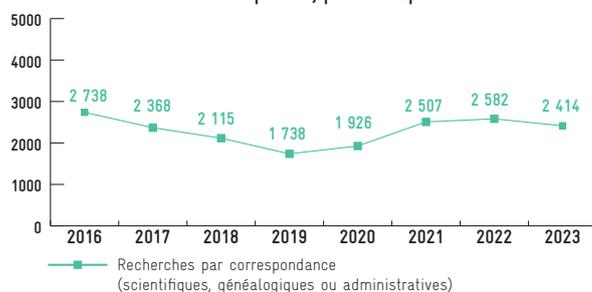
Volumes éliminés réglementairement
(en mètres linéaires)



Services aux publics, en salle



Services aux publics, par correspondance



Perspectives pour 2024

- Mise en production du système d'archivage électronique métropolitain
- Achèvement de la mise à niveau réglementaire du fonds de Bègles et transfert des archives définitives.
- Traitement matériel et intellectuel des fonds : autorisations d'urbanisme de Caudéran et de Pessac.
- Lancement de l'accompagnement de la prestation de mise à niveau réglementaire pour Bassens.
- Mise en ligne de la Nomenclature numérique viographique métropolitaine (voirie du Bouscat)



AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

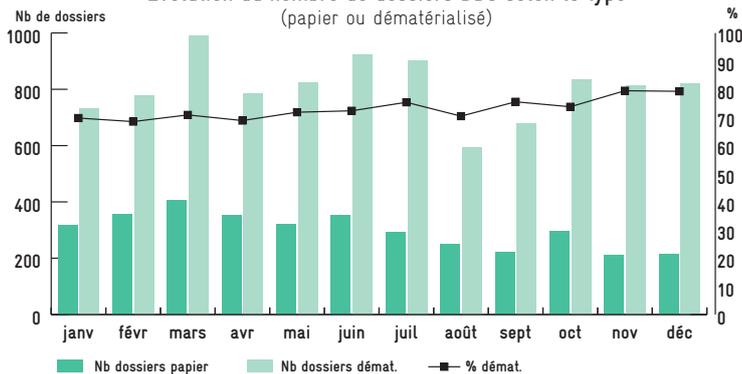
9 communes ont mutualisé ce domaine :



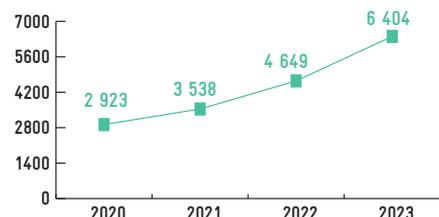
Fort taux de dématérialisation : cette année les dossiers dématérialisés ont représenté **72%** des dossiers et les dossiers papier **28%**. La dématérialisation est désormais très présente pour les dossiers d'urbanisme.

Une **hausse** du nombre de dossiers incomplets depuis 2020.

Evolution du nombre de dossiers DDS selon le type (papier ou dématérialisé)



Nombre de dossiers incomplets



Faits marquants sur 2023

- **Étude de l'intégration au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre du cycle 8 dans la mutualisation des 9 communes initialement sous convention de délégation de service**
Ambès, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, Martignas-sur-Jalle et Parempuyre.
- Instruction des droits des sols dans un contexte évolutif : **mise en œuvre de la 11^{ème} modificatif** (début 2024), **lancement des réflexions sur une future révision et sur l'application du « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) »** sur le territoire métropolitain, PPRI (2022).
- **Augmentation constatée de l'activité pour les communes de Bègles** (+ 8% par rapport à 2022 et + 26% depuis 2019), **Blanquefort** (460 en 2022 - 487 en 2023), **Mérignac** (+4,2%), **Pessac** (+4%).
- Maintien d'une présence régulière en commune afin d'échanger sur les dossiers, instauration de permanences (Le Taillan Médoc).
- **Impact important de la crise de l'immobilier sur les autorisations délivrées à Bordeaux** qui se traduit par un recul des permis de construire : -17% par rapport à la moyenne des 7 années précédentes ; 198 annulations des DP.
- **De nouvelles tendances pour Bordeaux** : augmentation des poses de panneaux solaires : 276 dossiers en 2023 dont 97.6% de favorables.
- **Accompagnement des élus sur les projets à enjeux.**
- Accompagnement à la mise en place du **label Urbanisme Résilient à Floirac.**

Perspectives pour 2024

- Maintien du niveau de traitement des demandes et amélioration de l'accueil.
- Consolidation du travail avec les équipes municipales pour consolider le collectif de travail
- Modification du PLU : formation des instructeurs, accompagnement aux pétitionnaires, mise en place d'ateliers pour préparer les prochaines évolutions
- Mise en place et stabilisation des requêtes
- Test de modalité de contrôle des chantiers en cours à Bruges
- Travail sur des chartes paysagères, architecturales et urbaines ou sur leur mise à jour (Floirac et Pessac).



COMMANDE PUBLIQUE

13 communes ont mutualisé ce domaine :

935 marchés notifiés en 2023, contre 736 en 2022 et stabilité du nombre de marchés passés en groupement de commandes (226 en 2022 ; 228 en 2023)

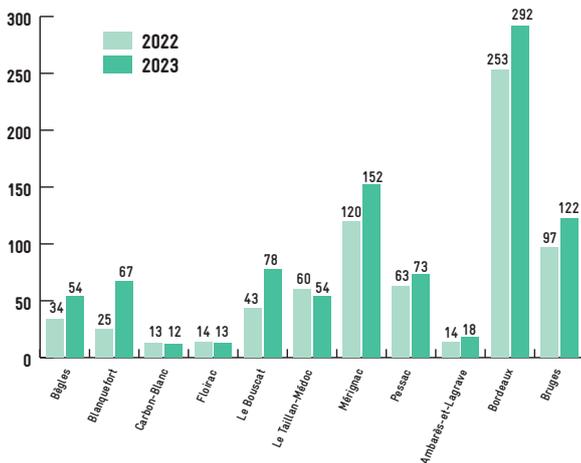
397 marchés passés avec clauses environnementales en 2023 contre 330 en 2022.

210 marchés environ passés via la centrale d'achat.

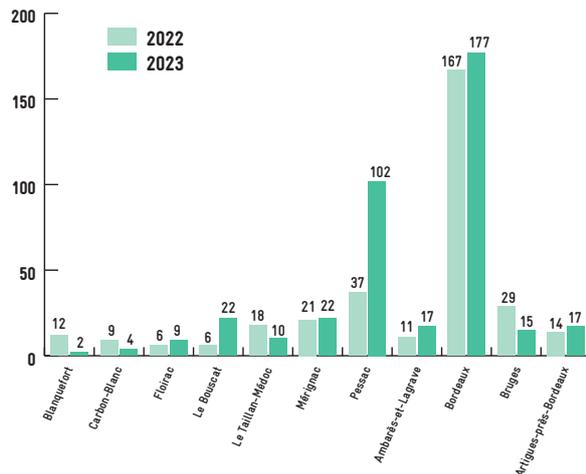


73 commissions d'appel d'offre et de jurys en 2023 contre 61 en 2022.

Nombre de marchés notifiés



Nombre de marchés avec des clauses environnementales



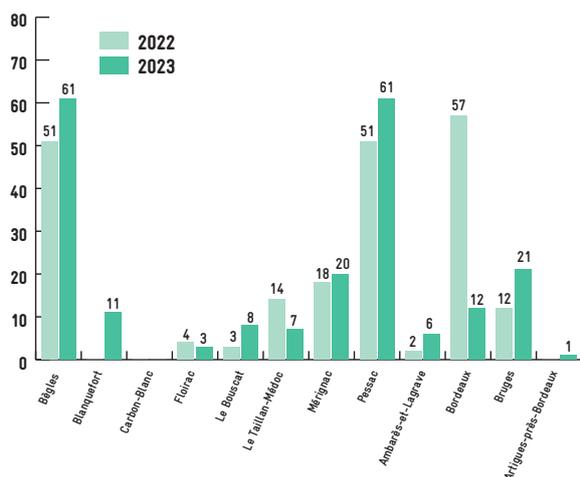
Faits marquants sur 2023

- **Impact de la crise économique** : Un accompagnement des communes a été mis en place pour mieux gérer l'impact de la crise économique sur les marchés publics en passation et en exécution des contrats.
- **Premier bilan du SPASER** (schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables) de la commune de Pessac.
- Finalisation de la rédaction d'une **Charte des achats responsables** pour la ville de **Mérignac**.
- **Mise en place d'une nouvelle fiche de recueil des besoins d'achat** utilisée par l'ensemble des communes avec l'intégration de la dimension environnementale et sociale des achats au pôle territorial ouest.
- Notification en juin 2023 d'un **marché innovant** à Bordeaux et au pôle territorial rive droite : mesure, amélioration et valorisation de la séquestration du carbone de manière à contribuer à la neutralité. L'objectif est d'obtenir une connaissance fine des évolutions passées et futures de deux territoires de la Métropole :
 - L'OIM Arc rive droite d'une superficie de 12 700 hectares
 - La zone Bordeaux Nord d'une superficie de 147 hectares
 Les outils NETCARBON ont vocation à dresser un état des lieux factuel de la valeur environnementale des territoires ciblés et de simuler l'impact des projets à venir pour en dégager des axes d'amélioration.

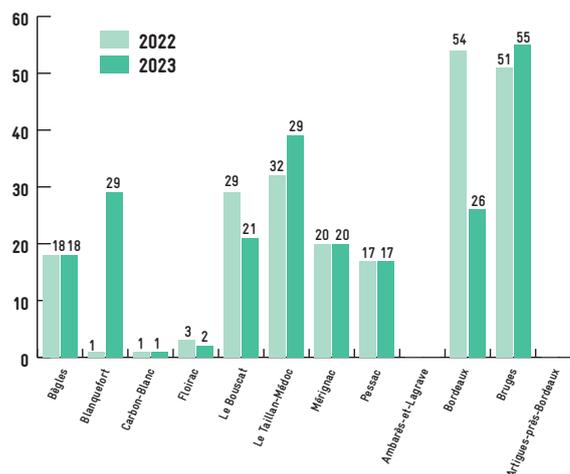
Perspectives pour 2024

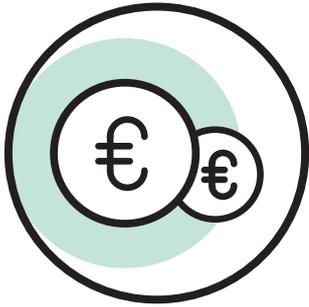
- Continuer à travailler en lien avec les services prescripteurs sur la performance achats dès la programmation des marchés et l'identification du besoin en intégrant un volet spécifique sur l'achat durable.
- Mise en œuvre d'une clause d'action sociale en lien avec le plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) toutes communes confondues
- Finalisation de la charte de l'achat public durable à Bègles et intégration des dispositions de la charte dans l'intégralité des consultations.
- Poursuite de la dématérialisation avec l'objectif d'un déploiement de la GED marchés
- Cartographie des achats et refonte de la nomenclature achats pour les communes de la rive droite
- Finalisation d'un guide de la commande publique au pôle territorial sud
- Dans la continuité de la charte, élaboration d'un guide de la commande publique sur Mérignac
- Etude de la mutualisation de la commande publique pour les communes d'Ambès et Saint-Louis-de-Montferrand au 1^{er} janvier 2025.

Nombre de marchés passés à travers une centrale d'achat



Nombre de CAO/Jury organisés





FINANCES

10 communes ont mutualisé ce domaine :



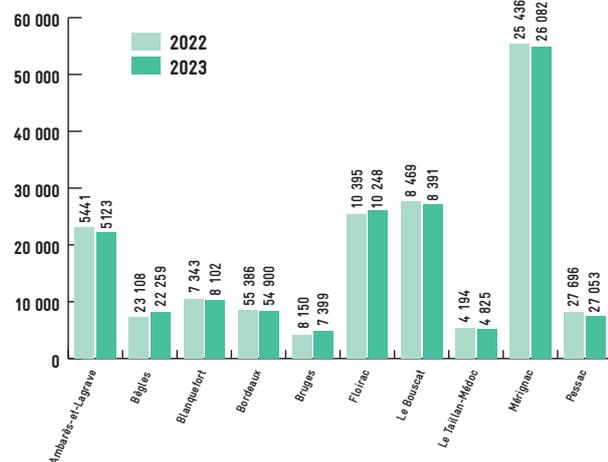
Le nombre de **mandats et titres émis** s'élève à près de **175 000** au total et est stable depuis 2022.

21,19 jours en moyenne de délai global de paiement en 2023 (en dessous du seuil réglementaire de 30 jours), en diminution depuis 2022 pour la plupart des communes.

Le délai de mandatement est en diminution dans la plupart des communes ; la moyenne en 2022 était de 17,72 jours et s'élève en 2023

à **15,95 jours.**

Nombre de mandats et de titres



Faits marquants sur 2023

- Passage à la M57 pour les communes du pôle territorial sud : Les travaux préparatoires et la mise en œuvre du passage au référentiel budgétaire et comptable M57 ont été une action phare de l'année écoulée. Le passage au référentiel budgétaire et comptable M57 est issu de la loi dite « 3DS ». Pour assurer une transition pérenne vers ce nouveau référentiel, il a fallu accompagner et informer les services et piloter le projet du passage à la M57 en vérifiant notamment les impacts de ce changement.
- Préparation des maquettes budgétaires pour les communes qui ont mutualisé (BP, CA, BS, BM).
- Renforcement de l'accompagnement des communes sur l'analyse de leur stratégie financière. Ainsi, le pôle territorial ouest a organisé un « club finances », qui permet des rencontres et des analyses transversales, notamment sur le pilotage et sur la clôture d'exercice.
- Mise en place d'outils communs à toutes les collectivités (Infogecco) afin de faciliter le partage des documents et des informations essentielles.
- Mise en place de la signature électronique des bons de commande pour Le Bouscat et Ambarès-et-Lagrave.
- Passage au compte financier unique pour Mérignac en 2023.
- Sensibilisation collective des DGS à la réforme sur la responsabilité de l'ordonnateur et du comptable ainsi qu'au renforcement du contrôle interne.

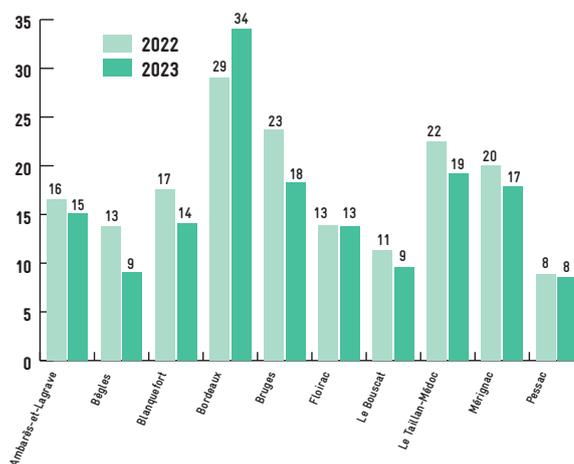
Perspectives pour 2024

- Fiabiliser l'application de la M57 et le respect du délai global de paiement
- Effectuer un audit pour la synthèse de la qualité des comptes pour Pessac
- Partager le savoir-faire pour l'inventaire du patrimoine entre les pôles territoriaux
- Renforcer la formation collective sur la réglementation des finances et sur les logiciels métiers finance et partager avec les correspondants financiers le règlement de l'exécution budgétaire.
- Améliorer les différents process d'exécution comptable
- Renforcer la proximité, avec certaines communes des dispositifs de permanences en mairie.
- Etude de la mutualisation du domaine Finances pour les communes d'Ambarès et Saint-Louis-de-Montferand

Délai global de paiement



Délai moyen de mandatement





NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES (NSI)

18 communes ont mutualisé ce domaine :



22 700 utilisateurs.

43 900 équipements gérés (dont 28 100 postes de travail).

46 300 enfants utilisant **9 100** équipements pédagogiques (vpi, tni, pc fixes et portables, tablettes) au sein des **2 690** classes équipées.

1 146 projets en portefeuille et 340 projets livrés sur 2023.

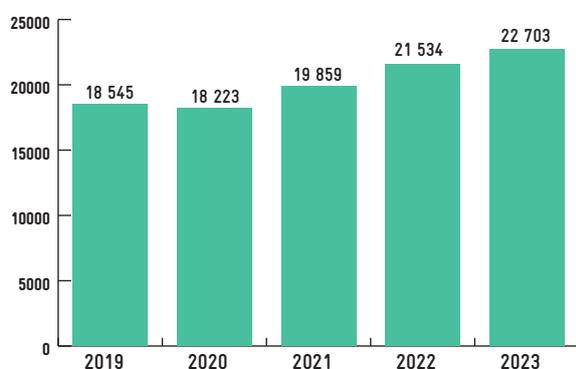
1 317 applications métiers utilisées.

16 salles serveurs et **3** data centers.

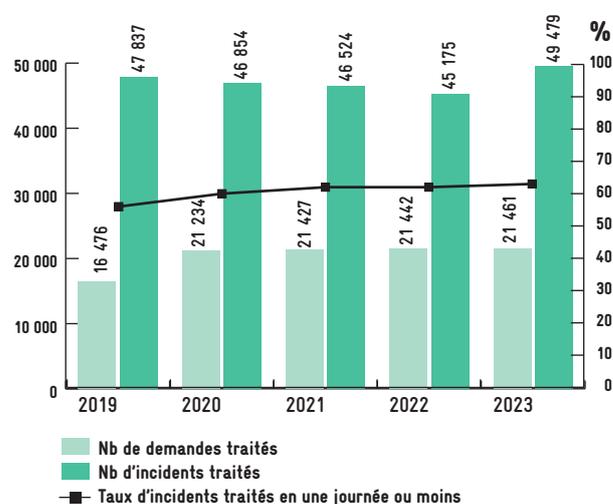
490 000 locaux éligibles à la fibre optique, soit 94% du nombre total des locaux de la Métropole.

58 750 sollicitations auprès du centre d'assistance numérique, 62% sont traitées en moins d'une journée.

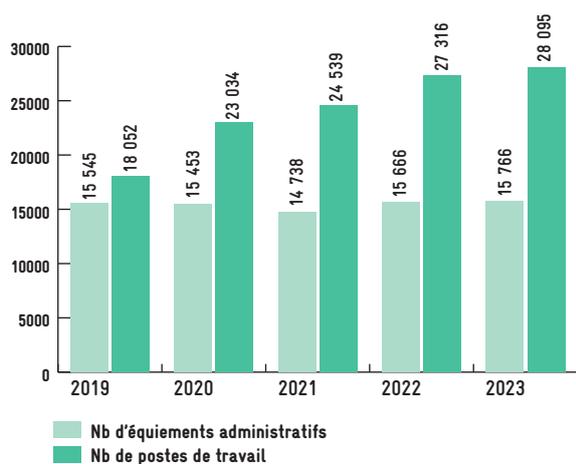
Agents adressés par le service commun



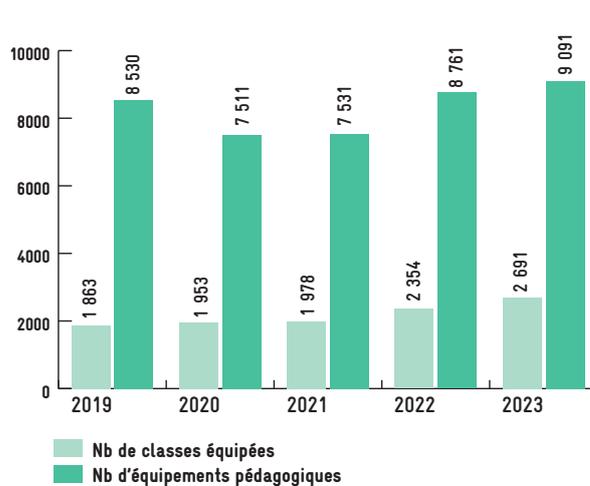
Évolution du nombre d'incidents traités



Équipements administratifs gérés



Nombre d'équipements pédagogiques



Faits marquants sur 2023

Une transformation numérique des services source d'efficience

L'année 2023 a confirmé l'importance d'un investissement continu sur nos SI cœur et notamment les SI RH et SI Finances qui ont nécessité des projets très conséquents de mise à jour, d'intégration d'obligations réglementaires ou l'intégration de nouveaux services pour les agents comme la mutuelle ou la prévoyance. Ces évolutions impactent très significativement des systèmes d'information très rigides et historiques dont la fiabilité est essentielle à nos fonctionnements quotidiens avec près de 20 000 paies qui restent produites chaque mois. A ces évolutions en profondeur s'ajoute la poursuite des projets de simplification menés sur ces processus (commande, signature, services faits, arrêtés, gestion des temps dématérialisés, ...) et l'extension des services pour simplifier le quotidien des agents : dématérialisation des entretiens professionnels, nouvelles démarches RH et bâti en ligne.

Entré désormais dans une dynamique d'amélioration continue, l'environnement de travail mutualisé NEO continue d'évoluer pour moderniser les outils de travail au service d'enjeux de collaboration accrue et d'accès aux outils à distance.

La gouvernance des données

L'enjeu de l'ouverture des données est de les utiliser pour mieux appréhender les évolutions du territoire, qu'elles soient économiques, écologiques, sociétales, à travers la capacité d'analyse des réseaux sociaux, de sources nouvelles de données éclairantes, et de nos données déjà existantes. Utilisées de façon éthique, elles permettront de mieux cerner les besoins, définir nos politiques, améliorer la conduite de nos projets et évaluer leurs bénéfices.

Au 31 décembre 2023 :

- 406 jeux de données publiés.
- 29 réutilisations des données ouvertes.
- 55 000 utilisateurs de l'atelier OpenData.
- 90 000 téléchargements en moyenne par mois.

Une politique de solidarité pour lutter contre les différentes fractures numériques

La volonté de Bordeaux Métropole en matière d'inclusion numérique est de rassembler les acteurs du territoire afin de coordonner et d'amplifier l'impact de leurs actions en orchestrant une importante mobilisation de moyens humains, et d'accroître sa participation propre et sa visibilité au sein d'instances nationales et européennes afin de maximiser les retours terrains, de bien positionner la métropole pour des dotations issues de grands programmes de financement et d'action, et de prendre pied dans des réseaux européens pour être en première ligne lors des futurs appels à projets sur ces sujets.

Au 31 décembre 2023 :

- 48 conseillers numériques France Services déployés dans les communes du territoire : 24 en communes, 19 en associations et 5 en centres sociaux, et plus de 34 550 personnes accompagnées en 2023.
- 1 400 bénéficiaires du dispositif ALADDIN formés en 2023 sur 22 lieux de médiation numérique.
- 643 aidants professionnels formés à la prise en charge de publics en situation d'illectronisme.
- 820 personnes ayant bénéficié de médiation numérique à l'espace public Sésame.
- 172 structures recensées dans le guide des lieux de ressources pour l'inclusion numérique.
- Près de 300 000 € investis par Bordeaux Métropole pour mener des actions visant à réduire les inégalités numériques (formations Sésame pour les acteurs sociaux, guide des lieux ressources, demi-journées d'ateliers spécifiques de formation auprès des acteurs sociaux).
- Le don d'ordinateur proposé par l'entreprise d'insertion EcoMicro et facilité par Bordeaux Métropole, qui a permis de distribuer du matériel numérique reconditionné à plus de 300 personnes dans le cadre de leur accompagnement par le réseau des Conseillers Numériques.

Perspectives pour 2024

Poursuite de l'intégration des communes du cycle 7, avec l'intégration d'une commune supplémentaire au 1^{er} janvier 2024, Artigues-près-Bordeaux

Aménagement numérique du territoire : Bordeaux Métropole est à un tournant de ses actions en matière d'aménagement numérique. Le déploiement de la fibre grand public touche à sa fin, le déploiement de la 5G bande 3,5 GHz également, la DSP Inolia arrivera à son terme en 2026. Une nouvelle phase d'aménagement démarre, moins évidente et moins linéaire que celle de la création des grands réseaux très haut débit locaux, mais tout aussi fondamentale pour la vie numérique locale. Le service commun sera mobilisé sur les prochaines années sur le renouvellement de la DSP Inolia, et l'élaboration du plan d'actions de Bordeaux Métropole en matière d'aménagement numérique du territoire pour les prochaines années.

Un numérique au service de la proximité et de la citoyenneté

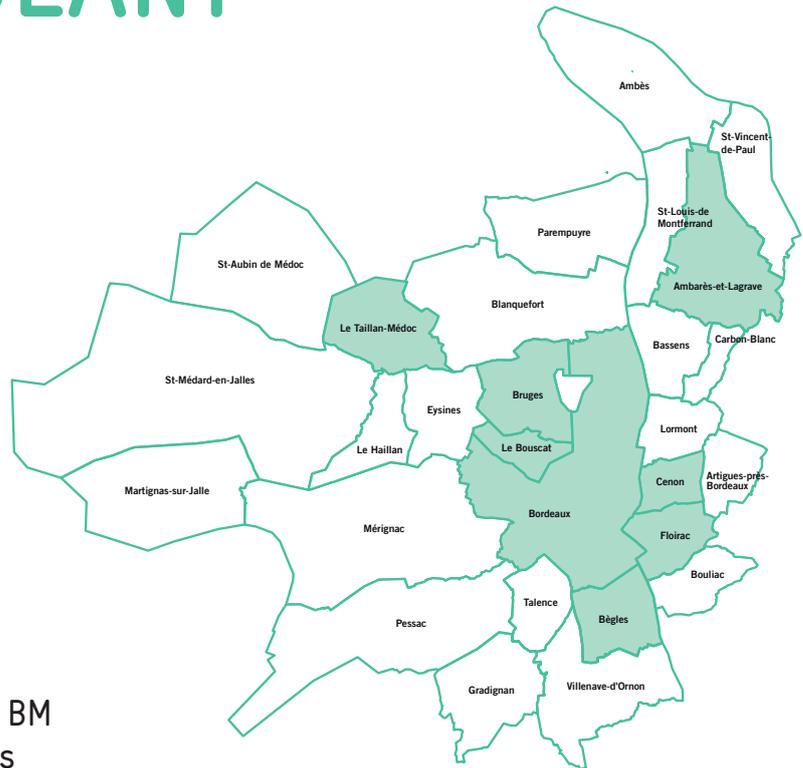
Le service commun numérique intervient en soutien des politiques de relation usagers (citoyens, associations, entreprises) de la Métropole et de chacune des communes mutualisées en travaillant sur des solutions favorisant la dématérialisation des services, leur transformation, leur accessibilité. L'année 2023 a vu l'ouverture des premiers services autour de l'usager : ouverture d'un compte unique de territoire déployé progressivement sur les services en ligne communaux et métropolitains, mise en ligne d'un portail de services pour Bordeaux Métropole, création d'un site internet dédié aux entreprises du territoire, et lancement d'une application mobile de proximité dans 2 premières communes. Associant les métiers de la métropole et des communes pour simplifier les démarches, l'objectif est de concentrer l'effort sur la création d'outils communs, privilégiant l'accessibilité, l'éco-conception et surtout la simplicité d'utilisation des services. Les utilisateurs sont impliqués à chaque étape, avec des enquêtes sur le terrain pour garantir leur appropriation.

Les efforts se poursuivent sur l'amélioration continue des services ouverts et l'ouverture de nouveaux services.



PARC MATERIEL ROULANT

8 communes ont mutualisé ce domaine :



4 938 matériels roulants sont gérés par le Parc Matériel dont 82% gérés pour le compte de BM (services métropolitains ou services communs) et 18% pour le compte des communes.

493 nouveaux véhicules livrés en 2023 dont 76% pour le compte de BM et 24% pour le compte des communes.

4,9% de taux d'indisponibilité moyen des véhicules stabilisés.

8,1 ans d'ancienneté de la flotte en 2023 contre 8,3 ans en 2022.

Âge moyen d'un matériel du parc
(nombre d'années)



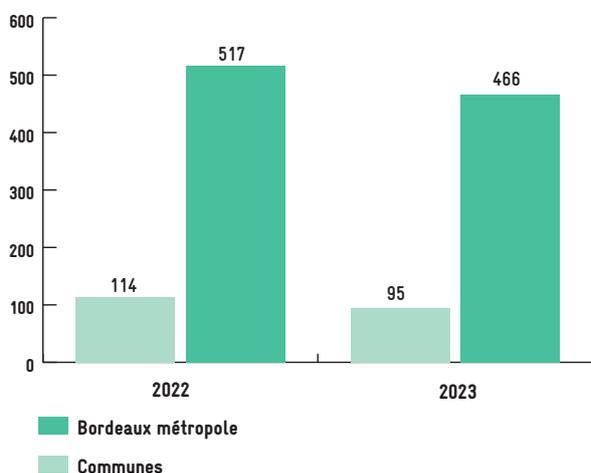
Faits marquants sur 2023

- Etude de la mutualisation au cycle 8 des villes d'Ambès et de Lormont pour intégration au service commun du parc matériel roulant au 01/01/2024.
- Livraison de 24 nouveaux matériels dont 18 vélos pour la ville de Bordeaux.
- Livraison de 17 nouveaux matériels (véhicules utilitaires et particuliers et vélos) pour la ville du Bouscat, de 4 nouveaux matériels à Bègles, de 5 nouveaux matériels au Taillan-Médoc, de 4 nouveaux matériels à Floirac et d'1 nouveau matériel à Ambarès-et-Lagrave.
- Diminution de la flotte de véhicule du cabinet du maire de Bordeaux (passage de 12 à 3 véhicules sur plusieurs années) et remplacement par des véhicules électriques.
- Démarrage opérationnel du partenariat avec CITIZ à Bruges.
- Légère hausse du nombre d'interventions globale et forte hausse du nombre d'interventions réalisées pour les communes d'Ambarès-et-Lagrave (17 en 2022-42 en 2023) et de Cenon (29 en 2022-106 en 2023).

Perspectives pour 2024

- Maintien de la proximité de service, tant au niveau maintenance que renouvellement de flotte.
- Mise en œuvre d'un plan de renouvellement ambitieux pour les matériels arrivant à échéance de contrat de location de la ville de Cenon.
- Poursuite du conseil auprès des référents communaux sur les meilleures options existantes pour répondre aux besoins opérationnels. Lorsque cela est possible et pertinent, l'option décarbonation (électrique) sera toujours proposée et conseillée.
- Mutualisation avec la ville de Martignas-sur-Jalle en 2025 avec maintien d'un atelier de proximité.
- Rénovation d'un atelier de proximité pour la ville de Cenon.

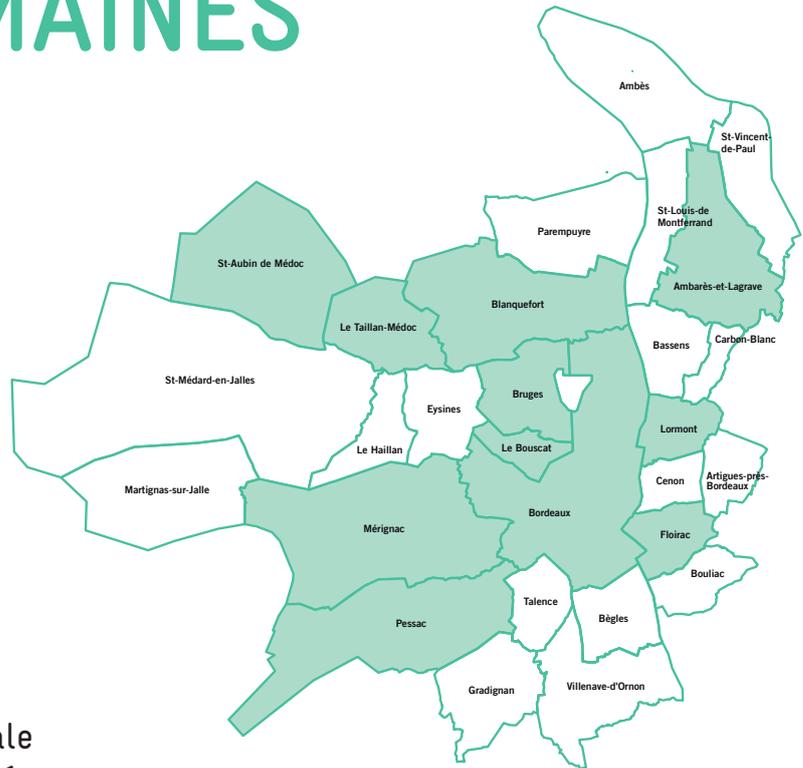
Nombre de sinistres





RESSOURCES HUMAINES

11 communes ont mutualisé ce domaine :



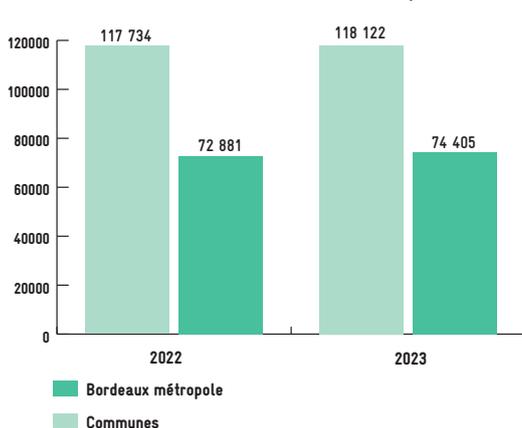
Une **légère hausse** du nombre de bulletins de salaire édités en 2023.

Plus de **96%** de réalisation du budget du chapitre 012 sur le pilotage de la masse salariale pour les communes ayant mutualisé les RH.

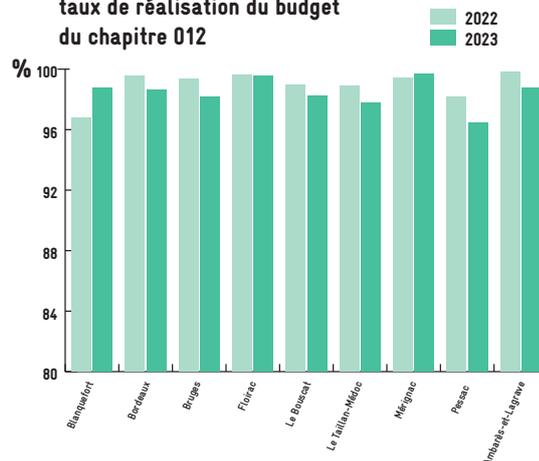
Une **stabilité** du nombre d'agents partis en formation.

Une **hausse** du nombre de procédures de recrutement lancées, notamment sur Bordeaux.

Nombre de bulletins de salaire édités par mois



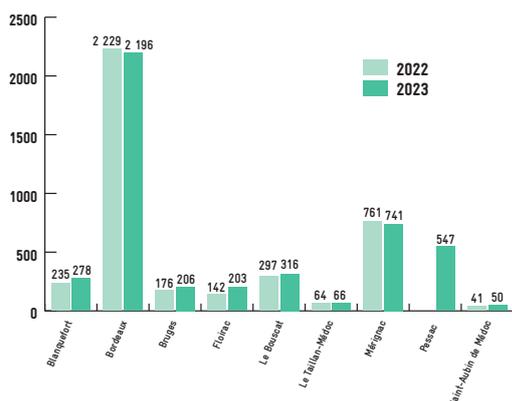
Pilotage de la masse salariale : taux de réalisation du budget du chapitre 012



Faits marquants sur 2023

- **Travail sur le document unique** : reprise de son élaboration à Pessac, définition de son format pour prioriser les actions de prévention à Blanquefort et intégration des risques psychosociaux à Ambarès-et-Lagrave.
- **Stabilisation des départs en formation** : l'accent est toujours mis sur la formation avec 20 308 jours de formation organisés à destination des agents des communes qui ont mutualisé les ressources humaines. Les formations portaient sur des sujets très variés : premiers secours, évacuation des locaux, discriminations...
- **Augmentation du nombre de procédures de recrutement** : On assiste à une augmentation du nombre de procédures de recrutement par rapport à l'année dernière (2049 cette année, 1691 l'année dernière), essentiellement à Bordeaux. De nombreuses procédures de recrutement ont été lancées, sur des emplois permanents ou non-permanents et aussi sur des contrats aidés.
- **Permanences RH** : Les permanences RH sont maintenues (par exemple à Floirac) ou font évoluer leur format. Au pôle territorial ouest, des « permanences thématiques » sont mises en place (retraite lors de la dernière réforme...). Elles se tiennent dans les directions ou même dans les services des communes.
- **Changement des organisations** : passage en gestion-intégrée au pôle territorial ouest. Cette gestion permettra aux agents des communes d'avoir un interlocuteur unique pour l'ensemble de leurs interrogations sur leur paye ou leur carrière.
- **Des grands projets mis en œuvre** : pilotage et co-construction de plan d'action dans le cadre du suivi de l'absentéisme à Mérignac, création d'une matrice des postes au Bouscat et acculturation des nouveaux représentants du personnel à la matière RH au Taillan-Médoc, transfert du service petite enfance du CCAS vers la ville de Floirac...

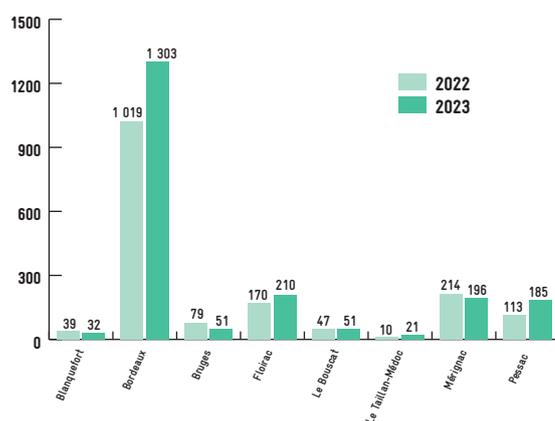
Nombre d'agents partis en formation



Perspectives pour 2024

- Elaboration du plan de formation de Bruges et de Mérignac et organisation de formations en intra au pôle territorial ouest.
- Avoir plus de proximité avec les communes via une démarche de co-construction. Cette proximité est aussi possible avec plus de permanences et de rendez-vous individuels avec les agents lors de ces permanences.
- Rédaction du nouvel accord collectif pour les 3 prochaines années à Floirac (organisation du temps de travail, régime indemnitaire, protection sociale complémentaire).
- Etude de la prise en charge des RH pour la ville d'Ambès avec perspective au 1^{er} janvier 2025.

Nombre de procédures de recrutement lancées







**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84
bordeaux-metropole.fr